



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUIN 2021 à 19H30
Salle Polyvalente de Saulny

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : FURLAN Rose, SUTTER Dominique, LECLERE Daniel, RHIM Jean-Paul, IGLESIA Evelyne, LAUBERTEAUX Thierry, VIGNET Guy, GOUILLAUD Serge, CHRISTMANN Hélène, Hervé LASSALAS. SONDAG Valérie, TARAL Jean-Claude, Isabelle CHENEL, Francine VIGNERON

Présence : 15/15, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Dominique SUTTER a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Election d'un adjoint au maire en remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire

Tout d'abord, le Maire souhaite la bienvenue à Mme Isabelle CHENEL, conseillère municipale installée depuis le 25 mai 2021, date effective de la démission de M. Frédéric VERONESE.

Un poste d'adjoint ne pouvant pas rester vacant, elle expose le nécessité de remplacer le 1^{er} adjoint démissionnaire par l'élection d'un nouvel adjoint au sein du Conseil : les candidats devront être de sexe masculin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le nouvel adjoint prendra rang à la suite des adjoints en fonction. Mme Dominique SUTTER, nouvelle 1^{ère} adjointe, prend en charge les finances.

Avant de faire procéder aux votes, Mme le Maire demande qui est candidat. Se déclarent candidats au poste de 4^{ème} adjoint :

- Jean-Claude TARAL
- Serge GOUILLAUD

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote = 15
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) = 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) = 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) = 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] = 13
- f. Majorité absolue = 7

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Par M. Jean-Claude TARAL = 8

Par M. Serge GOUILLAUD = 5

M. Jean-Claude TARAL est proclamé élu 4^{ème} adjoint de la commune de SAULNY, en charge de l'urbanisme et des travaux.

2 Modification de la constitution des commissions communales permanentes

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier la constitution des commissions communales permanentes suite notamment à l'élection du nouvel 4^{ème} adjoint et à l'entrée au conseil de Mme Isabelle CHENEL.

Elle propose les modifications suivantes :

- La vice-présidence de la commission des finances est désormais attribuée à Mme Dominique SUTTER, 1^{ère} adjointe, déjà membre de cette commission
- M. Jean-Claude Taral prend la vice-présidence de la commission de l'urbanisme et des travaux et intègre la commission des finances
- Mme Isabelle CHENEL est candidate pour siéger dans les commissions des finances, de l'environnement et des animations.

Les commissions permanentes sont donc constituées ainsi :

Commission des Finances : Dominique Sutter, Guy Vignet, Francine Vigneron, Rose Furlan, Isabelle CHENEL, Jean-Claude TARAL, Hervé Lassalas

Commission de l'Urbanisme et des travaux : Jean-Claude Taral, Guy Vignet, Jean-Paul Rhim, Dominique Sutter, Valérie Sondag, Daniel Leclere, Serge Gouillaud

Commission de l'environnement, le patrimoine, l'agriculture et les forêts : Dominique Sutter, Thierry Lauberteaux, Valérie Sondag, Jean-Claude Taral, Evelyne Iglésia, Isabelle CHENEL, Serge Gouillaud

Commission des affaires sociales, seniors, handicapés et services : Rose Furlan, Evelyne Iglésia, Valérie Sondag, Jean-Paul Rhim, Thierry Lauberteaux, Hélène Christmann

Commission des animations et cérémonies, de la vie associative et communication : Dominique SUTTER, Jean-Paul Rhim, Guy Vignet, Evelyne Iglésia, Valérie Sondag, Rose Furlan, Isabelle CHENEL, Hélène Christmann

Commission à la jeunesse, aux affaires scolaires, au périscolaire et aux sports: Daniel Leclere, Francine Vigneron, Thierry Lauberteaux, Hélène Christmann

Commission à la sécurité et aux transports : Daniel LECLERE, Thierry Lauberteaux, Valérie Sondag, Jean-Claude Taral, Hervé Lassalas

La constitution des commissions est adoptée avec 1 voix contre (Daniel LECLERE) et 14 voix pour

3 Création de trois emplois au service technique suite au départ de plusieurs agents

L'assemblée, décide à l'unanimité, le recrutement direct de trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, notamment pour pallier au manque de personnel au service technique, suite aux départs précipités des titulaires et non titulaires de ce service. Ils assureront l'entretien des espaces verts, voie publique et bâtiments communaux. Une des recrues assurera les fonctions de responsable du service technique

4 Modification du règlement intérieur de la bibliothèque

Le Maire présente le projet de règlement intérieur de la bibliothèque dont la modification porte sur la gratuité des moins de 18 ans extérieurs à la commune et sur la durée de validité de l'abonnement, actuellement basée sur l'année civile, il est proposé qu'il se renouvelle à la date anniversaire de l'inscription. Elle précise que la gratuité pour tous les mineurs de moins de 18 ans a été décidée par délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2019 mais apparemment mal appliquée. Ce nouveau règlement est adopté à l'unanimité

5 Demande de subvention départementale pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base à la bibliothèque

Le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention de 1200 € pour la remise à niveau ou le développement des collections de la bibliothèque et leur présente les conditions à remplir pour ce faire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage sur les points suivants :

- la bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine (ce qui est déjà le cas),
- la commune continuera à verser au minimum un euro par habitant et par an pour les acquisitions des documents de la bibliothèque,
- la commune proposera la gratuité aux personnes de moins de 18 ans,
- la personne référent de la bibliothèque devait suivre les formations de base les 7 mai, 4 juin et 5 juin 2020 mais celles-ci ont été annulées suite à la crise sanitaire. Elle est inscrite pour la formation du 10 juin 2021 - module 1 – Responsable des bibliothèques. La commune l'encourage à suivre les différentes formations qui lui sont proposées.
- la commune accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB,
- la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement,
- ce projet permettrait de réactualiser et étoffer la collection de bandes dessinées adultes afin de redynamiser cette dernière et d'enrichir la collection de livres en gros caractères, la bibliothèque souhaitant développer les collections adaptées aux malvoyants et personnes âgées,
- la commune porte cette subvention au budget et va acquérir les ouvrages au titre communal.

6 Décision budgétaire modificative n°1/2021

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le budget primitif 2021 en opérant les inscriptions ou les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement - dépenses :

- | | |
|---|-------------|
| • Opération 101 – Mutations foncières : Article 2111 – Terrains nus | - 100.000 € |
| • Article 2046 – Attribution de compensation d'investissement | + 43.565 € |
| • Article 2151 – Réseaux de voirie | + 34.205 € |
| • Article 2152 – Installations de voirie | + 12.200 € |
| • Article 21571 – Matériel roulant | + 10.000 € |

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, les inscriptions ou les transferts de crédits susmentionnés.

7 Avis à donner sur la modification des statuts de Metz Métropole

La modification des statuts de Metz Métropole porte sur :

- Le changement de dénomination de Metz Métropole en EUROMETROPOLE de METZ,
- La gestion par Metz Métropole, à l'intérieur de son périmètre, en lieu et place du Département de la Moselle, des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, dont le transfert interviendra au 1^{er} juin 2021

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification de statuts

8 Création d'un ou plusieurs emplois pour faire face à un besoin saisonnier

Dans le cadre du plan départemental « 400 Jobs d'Eté », l'assemblée décide du recrutement direct d'un ou deux agents contractuels pour faire face aux besoins saisonniers liés à la période estivale de 4 mois allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2021. L'aide départementale est de 2 224 € par mois et par jeune employé.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20H.

A Saulny, le 7 juin 2021

Le Maire,


Nathalie SPORMEYEUR



Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : saulny.com